

## Langue française – opération sauvegarde

### "Oser le français"

Paris, 18 janvier 2023

L'identité d'un pays est dite par sa langue. Or voilà que la France devient bilingue. L'anglo-américain non seulement étouffe vocabulaire et syntaxe du français, mais tend à se substituer à lui comme langue d'usage. Par contre-coup est menacé l'ensemble des pays ayant le français en partage.

À l'automne dernier, l'association Observatoire des Libertés lançait une vague de procédures contentieuses à l'encontre d'importants organismes publics coupables de violer la loi du 4 août 1994 défendant la langue française. L'opération a connu un vrai succès médiatique. Trois chaînes de télévision (dont TF1, JT de 20 heures), des médias papier, tels Le Figaro, The Times, et de nombreux médias étrangers (notamment ukrainiens) ont commenté l'action.

Pour prolonger cette opération, et la muscler, un collectif s'est créé "*Oser le français*". Il regroupe, outre des personnes privées, les associations Alliance Champlain, Défense de la Langue Française, Le Français en Partage, Observatoire des Libertés et Pôle francophone du "Carrefour des Acteurs Sociaux".

Le 18 janvier, des composantes de ce collectif ont envoyé vingt recours gracieux à vingt établissements publics, de renom – dont la Ville de Paris pour son "Hacking speed meeting", le général Georgelin, superviseur des travaux de la cathédrale Notre-Dame, représentant le ministère de la culture (panneaux bilingues), la communauté d'agglomération gestionnaire du Lac du Bourget, cher à Lamartine, ou encore les responsables des aéroports Charles de Gaulle, de Marseille-Provence, toutes entités violant allègrement la loi.

A l'occasion de la "Journée de la langue française", le 20 mars, la justice sera saisie des requêtes visant les établissements ne nous ayant pas répondu, ou l'ayant fait de manière non satisfaisante.

Le collectif entreprendra d'autres opérations, toujours en visant la sauvegarde d'une langue française si précieuse aux identités des pays – d'abord francophones, si précieuse à la survie d'une culture universelle... mais tout simplement exsangue.

Pour information :

Nom de l'association, adresse @, téléphone si possible

**Alliance Champlain** [alliance.champlain@lagoon.nc](mailto:alliance.champlain@lagoon.nc)

**Défense de la Langue Française** [dlf.contact@orange.fr](mailto:dlf.contact@orange.fr)

**Français en Partage** [francaispartage@orange.fr](mailto:francaispartage@orange.fr)

**Observatoire des Libertés** [observatoire.des.libertes@laposte.net](mailto:observatoire.des.libertes@laposte.net)

**Pôle francophone du Carrefour des Acteurs Sociaux** xxxxxxxx



## "Oser le français"

### Sauvegarde de la langue française. Objectif 20 mars.

En complément du texte du communiqué de presse, voici quelques précisions utiles, à donner aux journalistes dont vous aurez le contact direct :

Quatre associations liées à la défense du français ( dont la plus importante de France, D L F ) ont rejoint Observatoire des Libertés, pour une nouvelle vague d'opérations contentieuses. Elle devra aboutir au lancement de 20 requêtes judiciaires lancées à l'occasion du 20 mars ( journée de la langue française). Comme l'opération d'octobre, les requêtes viseront des organismes publics de renommée nationale ou internationale.

À cette occasion, notre collectif annoncera des démarches concrètes visant à l'amélioration du statut de cette langue française si malmenée. Nous aurons sans doute le renfort de groupements de pays francophones.

Bien entendu OdL se tient à votre disposition pour toute précision visant à alimenter une chronique à l'occasion du 20 mars.

Voici les noms des entités visées (toutes en infraction avec la loi du 4 août 1994).

- . Aéroport Paris Charles de Gaulle (Signalétique et affichage bilingue).
- . Aéroport Marseille Provence (Signalétique et affichage bilingue).
- . Ville de Paris (Pour "Hacking speed meeting")
- . Général Georgelin, nommé par le Ministère de la culture comme superviseur de la reconstruction de Notre-Dame (Panneaux ceinturant la cathédrale, uniquement en français et anglo-américain)
- . Communauté d'agglomération du Bourget (Signalétique bilingue au droit du lac du Bourget).
- . Défenseur des droits (Site Internet bilingue, malgré l'acceptation écrite de le conformer à la loi )
- . Monuments nationaux (Signalétique bilingue du site de Carnac).
- . Musée du Mucem de Marseille ( Signalétique et descriptif bilingues).
- . Département des Bouches du Rhône (Opérateur du "Pass my Provence").
- . Département de la Drôme (Propriétaire de trois châteaux, dont Grignan, dont la communication est bilingue).
- . Bordeaux Métropole ( Signalétique des Transports publics bilingue français anglo-américain).
- . Pôle Emploi (Notamment pour l'emploi de mots anglo-américains pour des événements annuels).
- . Banque de France (Site Internet bilingue – infraction à la circulaire du 7 octobre 1999).
- . Jardin d'acclimatation de Paris (Signalétique bilingue, voire en anglo-américain seul).
- . Musée des armées Invalides (Descriptifs bilingue).
- . La Poste ("Ma french bank").
- . Université I A E Paris Sorbonne ("Sorbonne business school" et site Internet)
- . Université de Toulouse ("Toulouse school of economics").
- . École d'ingénieur E P F (Inscription de la façade "Creating the futur together).
- . Total – non recours – pour l'instant – mais mise en garde sur son début de communication uniquement en anglo-américain entre la direction et l'ensemble du personnel français.